

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Patrice Adam : Préjudice d'anxiété : l'amiante et au-delà – *Sur un changement de cap jurisprudentiel*

Michel Henry et Marie-France Bied-Charreton : Tant d'hermine pour une validation aussi contestable du barème *Macron*

à propos de la procédure prud'homale

Karine Laubie : La saisine du conseil de prud'hommes De l'oral à l'écrit, une justice du travail à deux vitesses

JURISPRUDENCE

Voir notamment

Condamnations d'employeurs aux prud'hommes pour harcèlement sexuel au travail

Conseil de prud'hommes de Créteil 25 avril 2019 ; Conseil de prud'hommes de Paris (départage) 13 septembre 2019 – Note Marie-France Bied-Charreton (p.738)

Représentativité et critère de la transparence financière : nouvelles précisions sur les exigences comptables des syndicats

Cour de cassation 13 juin 2019 – Note Tristan Chevalier et Michel Faivre-Picon (p.748)

Modification du contrat de travail concomitante à un transfert légal : le droit pour le salarié de s'y opposer, l'interdiction pour l'employeur d'en tirer un motif personnel de licenciement

Cour de cassation 17 avril 2019 – Note Claire Gallon (p.754)



Doctrine

Préjudice d'anxiété : l'amiante et au-delà – Sur un changement de cap jurisprudentiel par Patrice Adam , Professeur à l'Université de Lorraine	681
Annexes :	
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES – Amiante – Réparation – Préjudice d'anxiété – Salarié devant nécessairement avoir travaillé dans l'un des établissements mentionnés à l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998 modifiée (non) – Admission de l'action sur le fondement des règles de droit commun régissant l'obligation de sécurité de l'employeur (4 espèces).	
1 ^{ère} espèce : COUR DE CASSATION (Ass. Plén.) 5 avril 2019 (p. n° 18-17.442)	687
2 ^{ème} espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 septembre 2019 (p. n° 17-24.879)	689
3 ^{ème} espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 septembre 2019 (p. n° n° 17-18.311 à 17-18.349)	691
4 ^{ème} espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 septembre 2019 (p. n° 17-26.879 à 17-26.883 et 17-26.885 à 17-26.895 et 18-10.100)	692
Tant d'hermine pour une validation aussi contestable du barème Macron par Michel Henry , avocat au Barreau de Paris et Marie-France Bied-Charreton , avocate honoraire au Barreau de Paris	695
Annexe :	
RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL – Barème impératif d'indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse de l'art. L. 1235-3 du Code du travail – Conformité ou non conformité à différentes conventions internationales – Non application du barème – Octroi d'une réparation appropriée (5 espèces).	
1 ^{ère} espèce : COUR D'APPEL DE REIMS (Ch. Soc.) 25 septembre 2019 (RG n° 19/00.003)	710
2 ^{ème} espèce : COUR D'APPEL DE PARIS (Pôle 6 – Ch. 3) 18 Septembre 2019 (n° RG : 17/06.676)	719
3 ^{ème} espèce : CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LIMOGES 1^{er} octobre 2019 (RG n° 19/00.0116)	722
4 ^{ème} espèce : CONSEIL DE PRUD'HOMMES LE HAVRE 10 septembre 2019 (N° RG 78/00.413)	724
5 ^{ème} espèce : CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE GRENOBLE (départage) 22 juillet 2019 (RG n° 18/00.267)	728
La saisine du conseil de prud'hommes – De l'oral à l'écrit, une justice du travail à deux vitesses par Karine Laubie , Conseillère prud'hommes, Conseil de prud'hommes de Paris	731

Jurisprudence

HARCÈLEMENTS – Harcèlement sexuel – Propos et comportements à connotation sexuelle répétés par le supérieur hiérarchique – Faits précis et concordants permettant de présumer l'existence d'un harcèlement moral – Inaptitude consécutive aux agissements constitutifs de harcèlement sexuel et moral – Nullité du licenciement pour inaptitude – Durée du travail – Nullité de la convention de forfait – Rappel de salaire en paiement d'heures supplémentaires – Harcèlement sexuel en milieu spécifique des petites associations de spectacles vivants – Violation par l'employeur de l'obligation de sécurité de résultat – Porosité des sphères professionnelle et personnelle.	
1 ^{ère} espèce : CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CRÉTEIL 25 avril 2019 (n° RG 16/01.917)	738
2 ^{ème} espèce : CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE PARIS (départage) 13 septembre 2019 (RG n° 16/06.636)	742
Note Marie-France Bied-Charreton , Avocate honoraire au Barreau de Paris	746

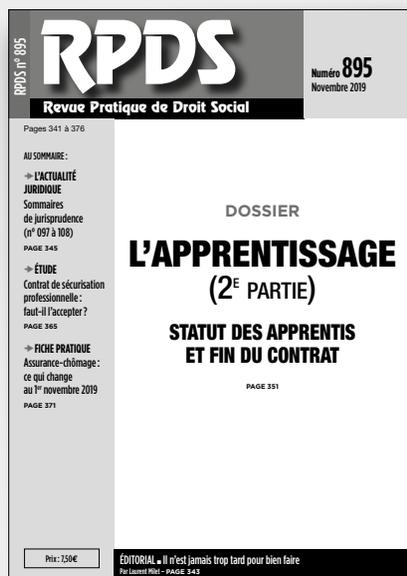
SYNDICAT PROFESSIONNEL – Comptabilité – Transparence financière – Publication des comptes – Obligation d'approbation des comptes par l'organe statutaire compétent.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – Représentativité – Critères – Transparence financière – Publication des comptes – Obligation d'approbation des comptes par l'organe statutaire compétent.

1 ^{ère} espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 13 juin 2019 (p. n° 18-24.814)	748
2 ^{ème} espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 13 juin 2019 (p. n° 18-24.819)	750
Note Michel Faivre-Picon , Membre du Comité Régional CGT - Bourgogne-Franche-Comté et Tristan Chevalier , Juriste FSPBA-CGT	751

TRANSFERT D'ENTREPRISE – Effets de l'article L.1224-1 du Code du travail – Modification du contrat de travail pour un motif autre que le changement d'employeur – Droit du salarié de s'opposer à la modification proposée par le cessionnaire – Qualification de la rupture consécutive au refus de la modification – Motif de la modification – Motif non inhérent à la personne du salarié – Licenciement pour motif économique.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 17 avril 2019 (p. nos 17-17.880, 17-17.881, 17-17.882, 17-17.884, 17-17.885 et 17-17.886)	754
Note Claire Gallon , Avocate au Barreau de Paris	755



RPDS 895 NOVEMBRE 2019

AU SOMMAIRE :

Dossier :

L'APPRENTISSAGE (2^e partie) STATUT DES APPRENTIS ET FIN DU CONTRAT

Etude :

**Contrat de sécurisation professionnelle :
faut-il l'accepter ?**

Fiche pratique :

**Assurance-chômage : ce qui change
au 1^{er} novembre 2019**

L'actualité juridique :

**Sommaires de jurisprudence et de
législation**

Commande et abonnement à 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex ou sur notre site Internet www.boutique.nvo.fr
Prix du numéro : 7,50 € (+ forfait de 3 euros par envoi). Abonnement : 9 € par mois ou 108 € par an incluant la RPDS papier et son supplément Internet (RPDS numérique + le guide droit du travail en actualisation permanente + la veille juridique).

BULLETIN D'ABONNEMENT

(annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**
Étranger : **137 euros**
Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,
l'envoi de la jurisprudence à :

de préférence par mail : droitouvrier@cgt.fr,

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11